

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 49 (1911)
Heft: 48

Artikel: Le créancier patient
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-208241>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ment qu'il vous a plu incliner à ma prière et requête que je vous fis pour vouloir présenter au saint sacrement de baptême ma fille Marie-Salomé, qui m'est une obligation immortelle, par laquelle me trouve obligé à chercher tous les moyens et occasions à vous réciproquer par mes services. Je n'ai donc failli à vous faire entendre comme il auroit plu à Dieu et à sa sainte volonté d'appeler madite fille votre filleule au saint état de mariage, partant fiancée au noble jeune homme Jean-Jacques de Bonstetten, fils de feu noble et puissant André de Bonstetten, en son vivant seigneur d'Ourtine, bailli à Morges et Baden; et puis que nous avons pris résolution de solenniser leur mariage ici à Withigkofen, lundi 25 du courant, nous avons ma femme et moi avec les fiancés vous vouloir bien affectueusement supplier il vous plaise nous encore accumuler de votre faveur et courtoisie, de vouloir (en corps) nous honorer de votre présence au jour devant, pour assister le lendemain aux dites épousailles, illec joindre vos prières avec le reste de la compagnie pour la divine bénédiction aux jeunes mariés, et de là vous réjouir avec ce dont il plaira à Dieu nous bénir avec ceux qui nous honoreront de comparaître, nous nous promettons que votre amour envers nous ne sera de tant refroidi, que ne puissions obtenir cette notre prière et requête. Sur cette espérance, nous nous reposons en vous attendant, et après nos humbles salutations et baise-mains, prions l'Éternel qu'il vous ait en sa sainte garde et protection.

» Messieurs, votre très affectionné compère et bien humble serviteur.

» G. DE WATTEWYLE.

» Withigkofen, 2 septembre 1648. »

Dans son style ampoulé et dévot, rappelant le patois de Canaan, ce billet est un intéressant document des mœurs d'autrefois. Il est probable que les conseillers de Morges acceptèrent avec plaisir l'invitation de G. de Wattenwyl, qu'ils se rendirent *in corpore* à la noce, apportant un beau présent à celle qu'ils avaient tenue sur les fonts baptismaux, et qu'on les vit prendre une large part aux réjouissances nuptiales. Peut-être les archives communales ont-elles gardé la mention de leur voyage. Si l'un ou l'autre de nos bons amis de Morges a quelque chose à nous communiquer à ce propos, il intéressera sûrement tous les lecteurs du *Conteur vaudois*.

LA MUSE CORDON BLEU

Que ne sont-elles toutes énoncées sous cette forme, les recettes de cuisine! Elles auraient bien plus de saveur, vous mettraient davantage l'eau à la bouche et l'on s'en souviendrait mieux.

M. Achille Ozane, l'auteur des menus... poétiques, publiait jadis dans la *France* la recette suivante pour faire les beignets de morue, qui sont, paraît-il, excellents.

Beignets de morue.

Ce poisson se refait au séjour dans l'eau fraîche
Une virginité,

Et vous le retrouvez tel ainsi qu'on le pêche
Dans toute sa bonté.

Avec soin égoutté, dès lors, on le divise

En carrés à peu près

De moyenne grosseur : c'est le but que l'on vise
Pour les premiers apprêts.

Maintenant, il est bon de dire
Qu'avec un soin méticuleux
Vous faites une pâte à frire
De farine, de lait et d'œufs.

Trempez alors dans cette pâte
Chaque morceau séparément,
Que l'on précipite à la hâte
Dans la friture vivement.

Quand ces beignets sont d'un blond tendre,
Tels qu'en août se dorent les blés,
Sortez-les, et sans plus attendre
Servez aux gourmets assemblés.

Tel est la recette succinte
De ces beignets si recherchés,
Mangez-en la semaine sainte,
Afin d'expier vos péchés !

Le créancier patient. — Un passant donne un sou à un pauvre.

— Merci, mon bon monsieur, dit le mendiant;
Dieu vous le rendra là-haut.

Et le monsieur, avec bonhomie :

— Oh ! qu'il ne se presse pas !

Rapport. — Extrait authentique du rapport d'un sergent du train des équipages :

«...Le dit cheval, sur la route de... (nous taisons les noms), de passage sur le pont peureux de sa nature, a fait un écart et est tombé dans un ravin dont la mort a été instantanée. »

SOUS LES DRAPEAUX DE LL. EE.

IV

ENCORE quelques mots sur l'armement, l'habillement et l'équipement de l'infanterie.

Vers la fin du XVII^e siècle, elle était encore armée soit avec une longue pique, soit avec le mousquet à mèche. Les porteurs de piques formaient le tiers de chaque compagnie. En 1712, un progrès sensible s'était opéré, car toute la milice de l'armée active était armée du fusil à pierre. Les officiers seuls portaient encore la pique et les sous-officiers une halebarde.

La baïonnette, d'invention récente et dans le principe assez primitive, puisqu'elle s'adaptait dans l'intérieur du canon, était maintenant à douille. La lame, de 16 à 17 pouces de longueur, était encore simple. Ce ne fut que vers 1760 qu'on adopta la lame à trois pans. Les baguettes des fusils étaient encore en bois.

L'ordonnance prescrivait à chaque fantassin une petite épée droite à deux tranchants ou un sabre, un sac et une giberne réglementaires. La buffleterie, croisée, était de couleur jaune.

L'abandon complet de l'armure dans la seconde moitié du XVII^e siècle, avait nécessité l'introduction d'un vêtement uniforme pour distinguer les corps. Celui de l'infanterie bernoise consistait, en 1712, en un habit gris de fer à larges parements rouges, des bas rouges, un large chapeau noir et une cravate noire.

Chaque régiment territorial de l'armée active comptait 10 à 12 compagnies de 220 hommes, dont 2 officiers, 18 sous-officiers et 200 soldats. Après la campagne de 1712, on porta le nombre des officiers à 3 et plus tard à 5, plus un enseigne. L'effectif du régiment se montait en conséquence à environ 2200 hommes.

L'état-major se composait d'un colonel, d'un lieutenant-colonel et d'un major. Le colonel était en même temps capitaine de la première compagnie, dite *compagnie-colonelle*, laquelle était commandée par un *capitaine-lieutenant*.

Le milicien de l'armée active servait de 16 à 60 ans. Plus tard, la durée du service fut réduite, et dans les temps qui précéderent l'invasion française elle n'excédait pas, pour le milicien, l'âge de 45 ans. La solde des régiments de l'armée active fut, jusqu'en 1712, à la charge des communes, sur lesquelles on levait, à cet effet, le *giete*, ou contribution de guerre. Ils se recrutèrent au moyen du sort sur toute la population en état de porter les armes.

Le *major du département*, ou commandant d'arrondissement de l'époque, veillait à ce que les sujets admis à tirer au sort eussent les qualités requises pour servir dans un corps d'élite. Le reste de la population valide formait 118 compagnies de force inégale, disponibles et non réparties et prenait le nom de *milice restante* (die Uebrigen) ou *sédentaire*.

Cavaliers d'hommage. — La chevauchée.

L'host.

Le service militaire se divisait, au moyen âge, en deux classes distinctes : la *chevauchée* et *l'host*. La *chevauchée*, d'origine féodale, comprenait l'obligation imposée à chaque vassal, possesseur d'un fief noble, de faire le service militaire à cheval et en personne, lorsqu'il en était requis par son suzerain. Pour les fiefs importants, il était tenu de se faire accompagner de ses hommes d'armes, soit à pied, soit à cheval. Cette institution changea de nature avec le temps, et à l'époque que nous traitons ici, le service personnel était remplacé par l'obligation imposée au vassal de fournir, suivant l'importance de son fief, un ou plusieurs cavaliers montés, armés et équipés à ses frais. Ces cavaliers réunis formaient les *compagnies des vassaux* ou des *cavaliers d'hommage*. Ce fut dans la première guerre de Wilmergen, en 1656, que le service de la *chevauchée* paraît avoir été fait pour la dernière fois en personne par les possesseurs de fiefs.

L'host était la réunion de tous les hommes valides, qu'on réunissait dans certaines occasions pour la défense de la patrie. *L'host* n'avait rien de féodal et le souverain ne pouvait en disposer que pour la défense nationale, tandis que la *chevauchée*, quoique soumise à de certaines restrictions, pouvait être employée par lui hors du pays et pour ses guerres personnelles. La *chevauchée* dégénéra et tomba en désuétude avec le déclin des institutions du moyen âge, tandis que le service de *l'host* se régularisa et devint la principale force armée du pays.

FIN.

Comment dites-vous ?

En parlant de sa femme, un duc du faubourg St-Germain, dit : *La duchesse*.

Un homme à cérémonies, dit : *Madame*.

Un homme de bien, dit : *Ma femme*.

Un imbécile : *Ma moitié*.

Un loustic : *Mon gouvernement*.

Les militaires : *Mon capitaine*.

Les épiciers : *La patronne*.

Les gens du commerce : *La bourgeoise*.

Théâtre. — Le théâtre est en pleine vogue ; il ne désemplit pas. C'est que nous avons une troupe de tout point excellente.

Voici les spectacles de la semaine :

Demain dimanche 3 décembre, en matinée, *Le Tribun*, comédie en 3 actes de Paul Bourget. En soirée, *Le Roi s'amuse*, drame en 5 actes de Victor Hugo. *M. Lambert, marchand de tableaux*, vaudeville en 2 actes de Max Maurey.

Mardi 5 décembre, Tournée Baret : *Athalie*.

Jeudi 7 décembre : 2^e représentation de gala, *L'Enfant de l'amour*, comédie en 4 actes de Henri Bataille.

Vendredi 8 décembre, *L'Enfant de l'amour*.

Kursaal. — M. Tapie, vu les demandes, s'est décidé à donner encore les *Hirondelles*, samedi soir et en matinée dimanche. Cette délicieuse opérette est décidément un grand succès.

Admirablement interprétée par la bonne troupe du Kursaal et très bien chantée, cette pièce a beaucoup de charme. De plus, elle peut être vue par tous.

Dimanche donc, dernière matinée ; mardi dernière représentation.

Lumen. — Le Théâtre Lumen nous a donné mercredi dernier, devant une salle fort bien garnie, une excellente représentation des *Cloches de Corneville*, l'opérette de Planquette sur laquelle passent les ans, sans laisser trace.

Les autres soirs, ce sont des spectacles cinématographiques dont le programme est composé avec un très grand soin et qui présentent un vif intérêt. Mercredi prochain, *La Fille de Mme Angot*.

Draps de Berne et milaines magnifiques. Toilerie et toute sorte de linges pour trousseaux. Adressez-vous à **Walther Gygaz**, fabricant à **Bleichenbach**.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO